



Épalinges
Commune

Réponse de la Municipalité à une interpellation

« Aménagement du rond-point des Croisettes et augmentation des places de stationnement de la dépose-minute » déposé par Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak

Service de l'urbanisme, architecture, énergie & durabilité

Mme la Municipale Brigitte Crottaz

Réponse à l'interpellation adoptée par la Municipalité le 03.02.2025



Table des matières

Objet de l'interpellation	2
Réponse de la Municipalité	3

Objet de l'interpellation

Lors de la séance du Conseil communal du mardi 8 novembre 2024, Mme la Conseillère communale Laetitia Kulak a déposé l'interpellation suivante :

Monsieur le Syndic, Mesdames les Municipales, Monsieur le Municipal., chères et chers Collègues,

La station de métro des Croisettes est un point névralgique pour les usagers des transports en commun, notamment pour ceux qui utilisent le métro M2. Actuellement, il est devenu extrêmement difficile de déposer des personnes devant cette station, ce qui pose des problèmes de sécurité pour les piétons et entrave la bonne fluidité du trafic.

Problématique :

Sécurité des piétons : l'absence du manque de zones de stationnement sécurisées entraîne des arrêts imprévus compromettant la sécurité de tous, notamment des enfants et des personnes à mobilité réduite, lorsqu'ils accèdent ou quittent la station de métro, pour rejoindre un véhicule en stationnement. Les places actuelles sont trop éloignées de l'entrée de la station avec une visibilité réduite, pour une sécurité optimale ;

Fluidité du trafic : le manque d'aménagement et de places de stationnement devant la sortie de la station de métro (actuellement 3 places maximum pour la dépose minute + taxis aux abords de la route) ralentit le trafic et son bon fonctionnement aux heures de pointe.

Il est essentiel que la Municipalité prenne des mesures concrètes pour améliorer l'accès des voitures et la sécurité à la station de métro des Croisettes. Ces actions contribueront non seulement à la sécurité des piétons, mais aussi à une meilleure fluidité du trafic et à une expérience plus agréable pour tous les usagers des transports en commun.

Au vu de ce qui précède et afin de faire bénéficier la population d'un service répondant au mieux à ses besoins, j'ai l'honneur de poser les questions suivantes à la Municipalité :

- Quels sont les aménagements prévus par la municipalité pour augmenter l'espace de stationnement d'un dépose-minute sécurisé ?*
- Une augmentation significative du nombre de places de stationnement est-elle envisagée ? Si non, pour qu'elles raisons ?*
- Une signalisation claire pour guider les automobilistes et les piétons est-elle prévue ? Si non, pour quelles raisons ?*

- *Y a-t-il une étude en cours pour la création d'un parking souterrain sur l'espace devant la caserne de pompiers avec un tunnel souterrain pour les piétons, afin d'accéder à la station de métro ? Si non, pour quelles raisons ?*

Je vous remercie par avance pour vos réponses écrites en cas de prise en considération de cette interpellation.

Réponse de la Municipalité

L'interpellation le rappelle dans son introduction, la station de métro des Croisettes est un point névralgique pour les usagers des transports publics, notamment pour ceux qui utilisent le m2.

L'interpellation demande que l'interface de transport des Croisettes soit aménagée de façon à augmenter les places de stationnement de dépose-minute. Comme son nom l'indique, dépose-minute sous-entend un bref arrêt pour déposer des passagers ou en charger à leur sortie du métro, ce qui ne nécessite pas forcément des places de stationnement avec un marquage de type zone blanche avec une durée limitée de stationnement.

Pour rappel, l'inauguration du m2 a eu lieu en 2008 et, d'emblée, son succès a été immédiat et supérieur aux prévisions les plus optimistes. Alors que l'on espérait 18 millions de voyageurs par année, ce sont 36 millions qui l'ont fréquenté en 2024.

En 2008, des lignes de bus arrivaient déjà aux portes du m2 et, de ce fait, seules 3 places de dépose-minute avaient été aménagées, en montant la Route de la Croix-Blanche, derrière la zone réservée aux taxis.

Nous sommes conscients que la situation s'est complexifiée depuis 2008. En particulier de nouvelles lignes de bus et de cars postaux ont progressivement pris place sur l'interface des Croisettes.

De plus certains autocaristes donnent rendez-vous à leurs voyageurs aux Croisettes, phénomène en augmentation en raison des difficultés de circulation à la gare de Lausanne. Des places leurs sont réservées, mais, depuis de nombreuses années, des automobilistes ont pris l'habitude de déposer des passagers sur ces places réservées pour les autocaristes, même si, à aucun moment, il n'a été prévu de créer des places de dépose ou de stationnement officielles à cet endroit.

La mise en place de la nouvelle ligne 44 a nécessité d'utiliser ces surfaces réservées aux autocaristes, car il était tout simplement impossible de situer cet arrêt ailleurs sur l'interface. Il est cependant toujours possible pour les voitures de faire une dépose-minute derrière cet arrêt du bus 44, mais pas de stationner en attente de passagers.

L'interpellation pose plusieurs questions auxquelles il est répondu, ci-dessous :

1. Quels sont les aménagements prévus par la Municipalité pour augmenter l'espace de stationnement d'une dépose-minute sécurisé ?

Depuis 2021, la Municipalité collabore avec la direction générale de la mobilité et des routes (DGMR), les TL, Car Postal et la cellule « Métro », en vue d'une requalification de l'interface de transport des Croisettes et prévoit le développement d'un ambitieux pôle



d'échange multimodal qui inclura l'ex-parcelle « Faucherre ». La réalisation de ce pôle d'échange multimodal ne pourra toutefois intervenir qu'après les travaux en sous-sol destinés à créer un « tiroir » pour augmenter la fréquence du m2. Ces travaux ne débuteront vraisemblablement pas avant 2031 au moins, repoussant ainsi le réaménagement de l'interface à l'horizon 2035.

Les aménagements en surface constitueront donc également un processus long et complexe, dont le financement doit encore être étudié. La problématique de la dépose sera bien entendu intégrée dans ce projet, mais l'espace à disposition est restreint et ne permettra certainement pas d'augmenter significativement le nombre de place de dépose. L'enjeu résidera plutôt dans la sécurisation des différents flux sur l'interface.

2. Une augmentation significative du nombre de places de stationnement est-elle envisagée ? Si non, pour quelles raisons ?

Idéalement, la réalisation d'un pôle d'échange multimodal vise à favoriser les modes de transport dont les impacts négatifs (émissions de gaz à effet de serre, pollution locale, congestion...) sont les plus faibles (transports en commun, vélos, marche à pied), au détriment des modes aux impacts négatifs les plus élevés (véhicules individuels).

La Municipalité souhaite donc privilégier une accessibilité à l'interface de transport par la mobilité douce et en transports publics. Par conséquent, et au vu de l'espace restreint à disposition, une augmentation du nombre de place de stationnement ne sera pas aisée ni priorisée, car l'offre en transports publics est en constante augmentation (en termes de nombres de lignes, mais aussi de fréquence) ce qui rend cette plateforme des Croisettes aisément atteignable par ces moyens ou par mobilité douce.

La Municipalité est toutefois consciente que malgré cette volonté de privilégier l'accessibilité à l'interface en mobilité douce ou en transports publics, la dépose reste un enjeu actuel et futur qui nécessite la mise en place d'aménagements adaptés pour assurer le bon fonctionnement de l'interface. Une dépose majoritairement « sauvage » induit des problèmes de sécurité pour tous les utilisateurs et entrave la bonne circulation des bus.

Pour palier à ces dysfonctionnements identifiés depuis un certain temps et accentués par l'arrivée de la ligne 44, la Municipalité souhaite trouver une solution réalisable à court terme au vu des délais importants à prévoir pour le réaménagement de l'interface de transport.

Pour l'instant, aucun terrain communal ne permet d'élargir la place à la sortie du métro, mais nous sommes à la recherche d'une solution qui implique des terrains n'appartenant pas à la commune. Des tractations sont en cours pour trouver une solution satisfaisante et la création de huit à dix places de dépose. La Municipalité vous informera de la progression des négociations dès que le propriétaire du terrain aura donné son accord à ces réalisations.

3. Une signalisation claire pour guider les automobilistes et les piétons est-elle prévue ? Sinon pour quelles raisons ?

L'interface dispose actuellement de passages piétons entre le trottoir et l'accès au m2 et entre la sortie du m2 et l'accès aux quais des différents bus. Il n'est pas prévu une signalisation pour les automobilistes car elle ne ferait que compliquer la circulation des bus. Les automobiles doivent dans la mesure du possible déposer leurs passagers le long de la Route de la Croix-Blanche, derrière la place réservée aux taxis.



Pour comprendre la difficulté à améliorer la situation, une brève description de l'utilisation de la plateforme des Croisettes est nécessaire. Elle accueille en effet déjà actuellement neuf lignes de bus :

- trois lignes de bus de desserte interne (lignes 44, 45 et 46) ;
- deux lignes régionales à destination de Moudon (62) et du Chalet-à-Gobet (64) ;
- quatre lignes de bus régionales Car Postal qui relient le terminus du m2 à Servion (360), Lucens-Moudon direct (361), Mézières-Moudon (362) et Thierrens (435).

L'arrivée d'une 10^e ligne TL (54) qui reliera les Croisettes au Mont-sur-Lausanne est prévue prochainement.

Comme déjà dit, des autocaristes viennent aussi assez régulièrement charger ou décharger des voyageurs à cet endroit.

Partant de ce constat, il paraît difficile, avec la place actuellement à disposition de surcharger l'interface avec des automobiles, au risque de créer de réels risques sécuritaires pour les usagers des transports publics. La situation ne pourra réellement s'améliorer que lorsque la parcelle n° 104 « Faucherre » sera aménagée en « gare routière ».

Dans le projet tel qu'il est prévu, la place entre la sortie du métro et la parcelle « Faucherre » sera entièrement réservée aux transports publics et aux piétons. Plus aucune voiture ne circulera sur cette place, ce qui augmentera significativement la sécurité des usagers. Une route de déviation sera créée au nord de la parcelle n° 104 pour la circulation automobile.

L'étude préliminaire de ce projet vient de se terminer, mais, comme mentionné précédemment, sa réalisation ne peut pas encore être précisée tant que d'une part le métro n'a pas défini la date de ses travaux pour la réalisation du tiroir sous la parcelle n° 104 et d'autre part que le montant définitif des travaux, leur clé de répartition et les subventions cantonales et fédérales ne soient connues et acceptées par le Conseil communal.

4. Y a-t-il une étude en cours pour la création d'un parking souterrain sur l'espace devant la caser ne de pompiers avec un tunnel souterrain pour les piétons, afin d'accéder à la station de métro ? Sinon pour quelles raisons ?

Au vu de ce qui précède, il est évident qu'il ne sera pas construit un parking souterrain en sous-sol de la parcelle n° 104, propriété du Canton, qui est destinée à accueillir en sous-sol le tiroir pour le rebroussement du m2, ceci dans le but d'augmenter la cadence de ce dernier à 90 secondes.

Une fois le tiroir du m2 réalisé, la parcelle sera aménagée pour accueillir les dix lignes de transports publics régionales (TL et Car Postal) avec une réserve pour encore deux à trois lignes supplémentaires dans les années suivantes pour favoriser l'accès au m2.

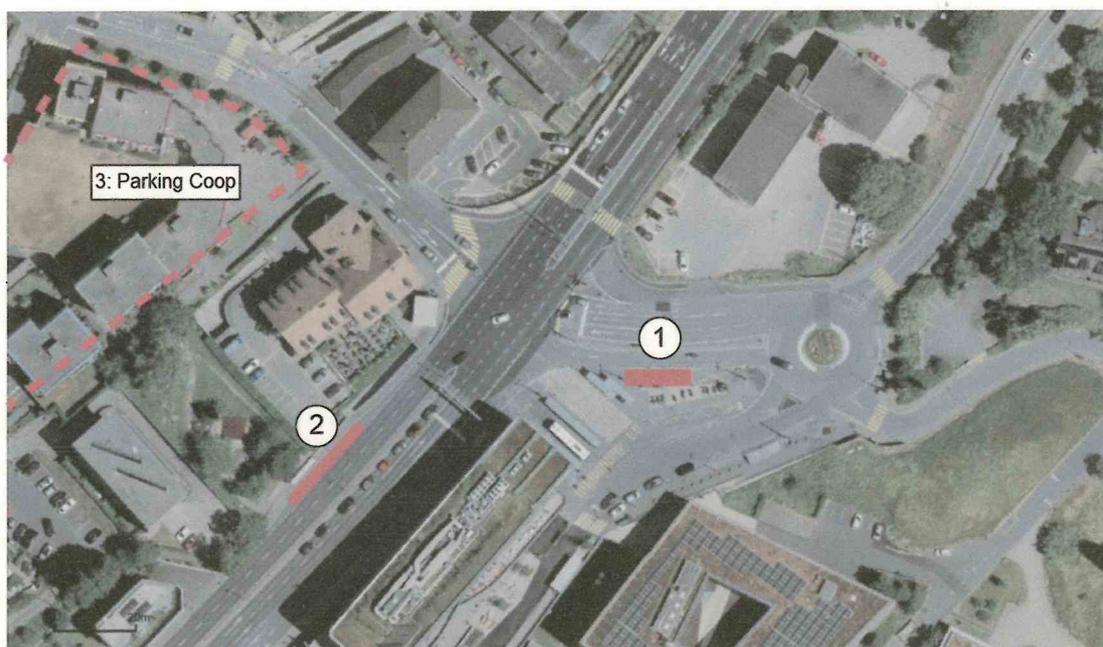
Actuellement, plusieurs solutions de dépose-minute sont possibles, en attendant la réalisation du pôle d'échange multimodal ou celle des huit à dix places mentionnées en réponse à la question numéro deux :

- trois places en montant la Croix-Blanche, derrière la zone taxi ;

- trois places en descendant la Route de Berne, en-dessous du carrefour, à l'ancien arrêt de bus, donnant accès au passage souterrain pour rejoindre le m2 (si la voiture qui dépose poursuit sa route en direction du sud) ;
- Eventuellement, la dépose au niveau du parking de la Coop, permettant en quelques mètres d'atteindre le souterrain pour rejoindre le m2.



Guichet cartographique cantonal



Informations dépourvues de la propriété - Géodonnées Etat de Vaud, Office fédéral de topographie, OpenStreetMap

1:1000

Date: 28.01.2025

Au vu de la très bonne desserte en bus de notre commune, il est aussi possible, pour les personnes habitant les zones moins bien desservies, de déposer leurs passagers à un arrêt des lignes 44, 45 ou 46 qui permettent de rejoindre rapidement le métro.

En ce qui concerne le stationnement de voitures, il n'y a aucun lieu d'envisager un parking à cet endroit, sachant que le parking-relais de Vennes dispose de 1000 places de parc et se situe à un arrêt de métro des Croisettes.

Au moment de la réalisation du pôle d'échange multimodal, la Municipalité sera attentive à ce que la zone de dépose des voitures, souvent désignée comme zone « kiss and ride », soit bien intégrée pour faciliter les déplacements des piétons en toute sécurité :

- elle devra être située de façon à éviter les embouteillages ou détours inutiles, tout en étant proche des points d'accès aux transports collectifs ;
- pour optimiser la sécurité, une signalisation claire permettra de préciser les espaces délimités pour les véhicules et les piétons ;



- des places spécifiques pour les dépose-minute, avec une durée de stationnement limitée (par exemple, cinq à dix minutes), devront permettre un turnover rapide et éviter que ces espaces ne soient occupés de manière abusive ;
- l'emplacement aura pour but d'encourager l'intermodalité mais aussi de promouvoir la mobilité douce avec des alternatives à la voiture en promouvant les vélos, ou les trottinettes.

En conclusion, pour un pôle d'échange réellement multimodal et durable, la priorité doit être donnée aux piétons, aux vélos et aux transports publics, reléguant la voiture à un rôle complémentaire et non central.

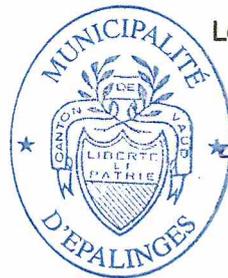
La Municipalité espère pouvoir présenter au Conseil communal le projet de développement du pôle d'échange multimodal des Croisettes dans le courant de l'année 2025.

Épalinges, le 03.02.2025

Au nom de la Municipalité

Le Syndic :

Alain Monod



Le Secrétaire municipal a.i.:

Damien Bally